

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du 17 JUIN 2015**

Le 17 juin 2015, à 14 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Freelance.com se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par avis publié au BALO et par courrier simple aux actionnaires inscrits au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. Il en ressort que les actionnaires présents ou représentés totalisent 2.288.490 actions et 4.397.583 voix.

Monsieur André MARTINIE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Gilles LABOSSIERE et la société MACIGNIAC représentée par Monsieur Yassir KHALID, actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry EUDE, présent et acceptant, est appelé comme secrétaire.

Madame Brigitte NEHLIG et la société CAD représentée par Monsieur André DAMIENS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société
- l'avis de convocation
- la feuille de présence, les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés
- la liste des actionnaires
- l'ordre du jour de l'Assemblée
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- les rapports du Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux comptes
- et les autres documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais, ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'Assemblée

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société et du groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ; Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2 - Affectation du résultat de l'exercice ;
- 3 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 4 - Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- 5 - Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
- 6 - Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;



7 - Pouvoirs pour les formalités légales.

M. Gilles LABOSSIÈRE demande la parole et propose que soit portée à l'ordre du jour une résolution complémentaire portant sur la révocation du mandat d'Administrateur de M. André MARTINIE. En effet, M. LABOSSIÈRE s'interroge sur l'opportunité de lancer une opération d'augmentation de capital quelques jours avant cette assemblée générale. Le Président indique qu'il a d'ores et déjà reçu des candidatures aux postes d'Administrateurs et qu'il soumettra l'ensemble de ces résolutions au vote à la fin de l'assemblée.

La société Galaxis indique qu'elle a envoyé une liste de questions écrites auxquelles elle réclame une réponse avant le vote des résolutions de l'ordre du jour. Le Président indique que cette demande n'ayant pas respecté les formes prévues par l'article R. 225-84 alinéa 2 du Code de commerce, il ne sera répondu à celles-ci ni par écrit ni en préalable à l'ordre du jour, mais précise que cela n'empêchera pas le débat entre actionnaires notamment au sujet du contenu des questions évoquées par Galaxis.

Puis les commissaires aux comptes procèdent à la lecture de leurs rapports.

M. KHALID, représentant la société MACIGNIAC, prend la parole pour interroger le Président sur l'opportunité et les modalités de l'augmentation de capital et demande au Président que le débat puisse s'ouvrir entre les actionnaires avant de pouvoir procéder aux votes des résolutions, notamment sur la résolution proposée par M. LABOSSIÈRE. Le Président approuve cette demande.

Le Président prend la parole pour exposer la stratégie de développement du groupe et justifie l'opportunité de lancer cette augmentation de capital. Puis un débat se développe autour de l'intérêt de cette augmentation de capital ainsi que sur la gouvernance du Groupe Freelance.com. Un consensus intervient sur la nécessité de faire évoluer cette gouvernance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de cet exercice tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 419.723 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.469.243 voix pour et 928.340 voix contre.

Elle est donc adoptée

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des 3 derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.469.243 voix pour et 928.340 abstentions.

Elle est donc adoptée

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve ces comptes consolidés tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette consolidée, part du groupe, de 210.404 Euros.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.469.243 voix pour et 928.340 voix contre.

Elle est donc adoptée

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies durant l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.469.243 voix pour et 928.340 abstentions.

Elle est donc adoptée

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2020, les mandats d'Administrateur de M. Bertrand LEPARMENTIER et de M. Thierry EUDE.

Les administrateurs concernés indiquent qu'ils ne souhaitent pas que leurs mandats soient renouvelés

L'assemblée en prend acte.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 928.340 voix contre et 3.469.234 abstentions.

Elle est donc rejetée

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 40.000 Euros au titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.773.741 voix pour et 1.623.842 abstentions.

Elle est donc adoptée

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat d'Administrateur M. André MARTINIE.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 1.864.093 voix pour, 1.756.232 voix contre et 777.258 abstentions.

Elle est donc rejetée

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide nommer M. Sylvestre BLAVET au poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 4.127.281 voix pour et 270.302 voix contre.

Elle est donc adoptée

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société MACIGNAIC représentée par M. Yassir KHALID au poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 4.397.583 voix pour.

Elle est donc adoptée à l'unanimité

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Mohamed BENBOUBKER au poste d'Administrateur.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 1.750.122 voix pour, 1.631.255 voix contre et 1.016.206 abstentions.
Elle est donc rejetée*

ONZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société REPUBLIC ALLEY représentée par M. Gilles LABOSSIÈRE au poste d'Administrateur.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.860.319 voix pour et 1.537.264 abstentions
Elle est donc adoptée*

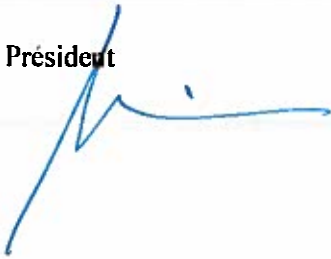
DOUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

*Cette résolution mise aux voix a recueilli 4.397.583 voix pour.
Elle est donc adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président



Scrutateur



Le Secrétaire



Scrutateur

